



Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le 03/03/2020  
ID : 063-200071199-20200224-CCPL\_2020\_38-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020  
Date d'affichage : 14 février 2020

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-38 : STRATEGIE TERRITORIALE POUR LE BASSIN VERSANT MORGE / BURON / MERLAUDE

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la prise de compétence GEMAPI, la communauté de communes Plaine Limagne s'est associée avec les EPCI voisins Riom Limagne et Volcans, Combrailles Sioule et Morge et Vichy communauté afin de définir sa politique et ses actions de gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Morge, du Buron et de la Merlaude.

La phase de pré-contrat qui s'achève a permis de réaliser des études d'acquisition de connaissances sur nos cours d'eau : diagnostic hydromorphologique de la Morge amont, ses affluents et les affluents directs de l'Allier ; diagnostic agricole et environnemental ; étude de renaturation de tronçons rectifiés ; étude d'effacement de deux ouvrages sur la Morge à Maringues.

Ces études ont permis de dégager les axes stratégiques qui seront déclinés dans un contrat territorial milieux aquatiques.

Le rapporteur présente la stratégie (document annexé à la présente délibération).

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de valider la stratégie présentée et de poursuivre les échanges avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en vue d'aboutir à un programme d'actions opérationnelles.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 03/03/2020  
Le Président,

**Le Président,**

**Claude RAYNAUD**

